



**COMMUNE DE MORILLON
Haute-Savoie**

**COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 7 SEPTEMBRE 2023 à 20 h – Salle du Conseil**

• • • • •

*La tenue de la séance du conseil municipal commence par la désignation du secrétaire de séance
comme le précise l'article L 2121-22 du CGCT*

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h. Il rappelle les points à l'ordre du jour.

Présents :

M. BEERENS-BETTEX Simon, M. CLERENTIN Raphaël, Mme BOSSE Stéphanie, M. VUILLE Bertrand, M. PINARD Jean-Philippe, M. GIRAT Martin, M. CONVERSY Éric, M. BOUVET Jérémie, Mme PEREIRA Jocelyne.

Absents excusés :

Mme CHEVRIER-DELACOSTE Lisette qui donne pouvoir à M. BEERENS-BETTEX Simon,
Mme DUNOYER Marie qui donne pouvoir à Mme BOSSE Stéphanie,
M. SÉRAPHIN Gilles qui donne pouvoir à M. GIRAT Martin,

Secrétaire de séance : M. GIRAT Martin

- 1. Fonctionnement des assemblées :** Adoption du procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 15 juin 2023 :

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

- 2. Fonctionnement des assemblées :** Présentation des décisions prises par le Maire en vertu des délégations consenties par le Conseil municipal et tableau des DIA :

Les membres du Conseil municipal prennent connaissance des décisions du Maire prises en vertu des pouvoirs délégués (article L.2122-22 du CGCT) et des déclarations d'intention d'aliéner reçues et tamponnées par la commune de Morillon depuis la dernière réunion du Conseil municipal.

- 3. Administration générale :** Modification des statuts de la CCMG :

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. **Administration générale** : Approbation de la convention à conclure avec la CCMG concernant à la participation de la commune au financement du fonctionnement du service de navettes hivernales en saison touristique :

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : REJETÉE À L'UNANIMITÉ AVEC UNE ABSTENTION (M. JÉRÉMIE BOUVET)

5. **Finances** : Convention de répartition et de partage des coûts des secours sur piste – dispositif d'urgence – hiver 2022-2023 :

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. **Environnement** : Dépôt d'une demande d'autorisation de défrichement sur la parcelle cadastrée section C n°1218 pour la création d'un verger communal ainsi que des jardins partagés et autorisation donnée au Maire de déposer le dossier :

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. **Affaires touristiques** : Modalités de collecte de la taxe de séjour applicables à compter du 1er janvier 2024 – Modification de la délibération n°2023.060 du 15 juin 2023 :

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. **Affaires touristiques** : Achèvement de la procédure de consultation pour la délégation de service public pour des activités de diversification touristiques aux Esserts :

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. **Foncier** : Approbation de la convention d'indemnisation par la Commune de Samoëns pour les servitudes et les aménagements de son domaine skiable sur les terrains communaux situés au-dessus du plateau des Saix :

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. **Forêt** : Approbation de l'état d'assiette des coupes de bois à réaliser en 2024 par l'ONF sur les forêts communales :

VOTE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. **Questions diverses** :

La séance est levée à 21h30.

Fait à Morillon, le 11 septembre 2023

Le Maire

M. Simon BEERENS-BETTEX

Le secrétaire de séance

M. Martin GIRAT